

Causes de la délinquance et modes de gestion des jeunes délinquants : l'univers cognitif des agents de la rééducation

Voilà près d'un siècle, Durkheim et Mauss s'interrogeaient déjà sur les rapports qui pouvaient exister entre les différents modes d'appréhension du monde et les positions sociales des groupes sociaux. Plus récemment, Christian de Montlibert a pu montrer dans ses travaux les relations pouvant exister entre des théories architecturales, les jugements courants et les positions sociales des architectes.

C'est une réflexion du même type que l'on mènera ici en nous demandant comment les agents qui interviennent dans le champ du traitement de la délinquance juvénile se représentent les causes et les traitements du phénomène délinquant. A quelles théories se réfèrent-ils ? S'appuient-ils sur une expérience ou sur un savoir ? C'est à une exploration de l'univers cognitif des agents des différentes institutions spécialisées ainsi qu'à une mise en relation avec les caractéristiques de leurs positions sociales que vise cet article.

Pour ce faire, une enquête par entretiens non-directifs, à partir d'un questionnaire, a été réalisée auprès de 200 professionnels de ce secteur d'intervention. Un dépouillement des dossiers pénaux de 508 jeunes adolescents classés délinquants a permis, par ailleurs, de repérer les schèmes interprétatifs les plus fréquents. Ces informations ont permis d'établir des indices visant à mesurer les différentes composantes de ces représentations utilisées dans le questionnaire soumis à des agents des institutions policières (préventives et répressives), des institutions judiciaires (tribunal pour enfants, maison d'arrêt), des institutions rééducatives (centre d'observation, action éducative), des institutions de dépistage et de suivi (orientation, probation) ainsi qu'à des institutions d'accompagnement social.

Une première analyse factorielle des prises de positions des agents des organisations ci-dessus évoquées a été réalisée afin de rendre compte des effets d'appartenance institution-

nelle. Elle fait clairement apparaître trois dimensions importantes : la première traite de la connaissance de la délinquance, la seconde des différentes modalités de traitement de la délinquance, la troisième des raisons du passage à l'acte.

RAPPORTS STRUCTURELS ENTRE ORIENTATION DES PRATIQUES D'AGENTS ET CHOIX DES CAUSES DE DÉLINQUANCE

Sur le premier facteur, tout oppose les agents qui disent savoir ce qu'est la délinquance, avoir des idées précises sur ses causes et pouvoir s'appuyer sur une « expérience » et ceux qui reconnaissent s'interroger sur l'existence de la délinquance, ignorer les causes et avouer ne pas pouvoir s'appuyer sur une quelconque expérience en la matière.

Le second facteur quant à lui oppose ceux qui pensent que le traitement doit prendre en compte les effets environnementaux et ceux qui, développant une interprétation individualisante des causes de la délinquance, s'orientent vers un traitement psychologisant de ces jeunes.

Enfin, le troisième facteur différencie chacun des groupes autour de l'attribution d'explication du passage à l'acte. Tout oppose en effet ceux pour qui le passage à l'acte relève de facteurs globaux de ceux qui le conçoivent en termes particuliers. Bien qu'il soit intéressant de l'étudier, par souci de concision, ce facteur sera écarté de l'analyse.

Une étude des deux premiers facteurs montre qu'il se dessine quatre groupes regroupant chacun plusieurs catégories d'agents appartenant à des institutions diverses.

Le premier groupe se caractérise par une méconnaissance de la délinquance. Nous avons là des agents qui sont en quête d'élé-

ments de réponse aux questions qu'ils se posent sur la délinquance et la rééducation des jeunes. Certains s'interrogent sur l'idée même de délinquance, d'autres cherchent et aimeraient connaître un traitement adapté aux différents jeunes rencontrés ou pris en charge. Nombre d'entre eux ne peuvent dire quels sont les facteurs déterminants du passage à l'acte. Ils souhaiteraient tous « avoir des armes », des « outils de connaissance », des informations, savoir comment « servir de relais » ou développer telle ou telle action pour lutter efficacement contre le phénomène. En somme, en dehors des quelques éléments qui s'interrogent sur la situation de ces jeunes, la quasi totalité expriment une sorte de demande d'instrumentation qui reste à leurs yeux sans réponses. Ce fait apparaît d'autant plus surprenant que les agents qui travaillent dans des **clubs de prévention**, dans une **structure d'accueil du type hôtel social** ou encore dans la **police** sont en contact direct avec les jeunes.

Le deuxième groupe rassemble des agents qui disent aussi ne pas savoir ce qu'il en est. Toutefois, leur degré de méconnaissance est moins affirmé que celui du groupe précédent, d'autre part, la dimension individuelle du rapport aux jeunes est plus marquée. Celui-ci est ici appréhendé comme responsable de sa délinquance. Il aurait conscience de ses actes et souvent aurait même souhaité défier l'autorité et la loi. Des causes individualisantes sont avancées pour expliquer cette réaction. Ainsi parle-t-on de jeunes « manquant de repères », de jeunes en proie à des « carences affectives » ou encore sujets à un « désordre mental ». Mais, on ignore ce qu'il en est ici de ces repères absents, de la nature des carences, encore plus du contenu du désordre mental auquel il est fait allusion.

Le troisième groupe, composé d'agents des **systèmes judiciaires et répressifs (maison d'arrêt, tribunal pour enfants, gendarmerie)** utilise aussi et plus largement encore un raisonnement individualisant mais, au lieu de raisonner sur des expressions toutes faites ou des formules générales, on affirme ici connaître les causes et avoir vérifié cette connaissance par une cer-

taine « expérience ». Ainsi, on affirme d'une part que les carences affectives sont essentiellement dues aux tensions intrafamiliales, elles-mêmes créées par des conflits conjugaux, l'alcoolisme ou encore l'absence d'un des parents. C'est ce que pensent le plus largement les agents près le tribunal. D'autre part, ces carences seraient directement dépendantes du chômage ou de la pauvreté comme l'affirment les gendarmes ou les surveillants de la maison d'arrêt. Si les représentations ne sont pas unifiées sur ce point, il n'en reste pas moins que les uns et les autres souhaitent amener les jeunes vers davantage « d'autonomie personnelle ». Ce mode de raisonnement n'exclut pas le fait que l'individu soit considéré comme responsable de ses actes. Mais, l'absence de projets scolaires et professionnels qui, aux yeux de ces agents intervient dans le passage à l'acte, semble liée au milieu immédiat (famille, environnement proche) qui lui-même se situe comme une circonstance atténuante. Pour ces agents, les jeunes délinquants sont avant tout des « inadaptés » qu'il convient de ramener à une situation « normale ». Si les facteurs familiaux sont déterminants dans cette inadaptation, des facteurs secondaires interviennent aussi pour tenter d'expliquer le phénomène : le lieu de vie du jeune, l'établissement scolaire, etc. Enfin, tous ces éléments indiquent que les agents de ce groupe sont très sensibles à une réalité sociale quotidienne.

Enfin, **un quatrième groupe** se rapproche sur certains points du mode de pensée des agents du troisième groupe. Il dit connaître non seulement le phénomène, mais également ses causes. Pour tenter d'apporter une réponse à ces agissements, ce groupe préconise de traiter les aspects extérieurs ou globaux de l'individu. Toutefois, cette tendance sociologisante ne trouve pas de points de repères « stables ». En effet, ces agents, au regard de leurs professions, oscillent entre une activité de prévention de la délinquance, notamment ceux de la **Protection Judiciaire de la Jeunesse et du Centre d'Observation et d'Action Éducative**, et un traitement au cas par cas de ces jeunes appréhendés de l'« extérieur ». Les agents du **Service d'Investigation et d'Orien-**

tation Éducative et du Comité de Probation optent plus volontiers pour le second mode de pensée.

Dans cette perspective, les délits sont différenciés selon les couches sociales. Les classes inférieures s'orienteraient vers le vol simple et/ou avec violence ; les classes moyennes verraient une liaison entre le vol, le trafic et la consommation de stupéfiants ; les couches les plus favorisées focaliseraient leur action autour du vol avec recel. Cette classification témoigne d'une certaine facilité pour ces agents, à relier les pratiques délicieuses à une distinction de classe.

C'est dans cette ligne de pensée qu'apparaissent les facteurs d'influence au passage à l'acte. Les problèmes familiaux, une scolarité perturbée ainsi qu'une origine ethnique pouvant faire défaut sont largement évoqués par ces agents. Secondairement, on pense que l'environnement « large », lorsqu'il est reconnu comme néfaste pour l'épanouissement du jeune, peut constituer un frein à sa socialisation. Non seulement ces facteurs relèvent communément du « social », mais ils sont également interdépendants aux yeux de ces agents. Ces causes sont, à leurs yeux, d'autant plus à considérer qu'elles risquent de se greffer aux trajectoires sociales de ces jeunes et même de générer leur mise à l'écart des valeurs et des différentes institutions de la société globale.

Par ailleurs, la multiplicité des facteurs renvoie à une certaine difficulté éprouvée à lire une « carte » de l'espace de cette délinquance pourtant largement « surveillée ». La difficulté résiderait non tant dans l'action de repérage elle-même que dans l'harmonisation des modes de repérage de la délinquance : ces derniers apparaissent aussi diversifiés que les pratiques des agents se différencient selon leurs différentes fonctions. On comprend dès lors que ces agents se sentent démunis en matière éducative et qu'ils craignent encore davantage de développer une pédagogie inadaptée parce que peu « performante » pour des jeunes qui ont pu, au cours de leur vie, rejeter toute forme de rapport avec un quelconque système d'enseignement ou d'éducation. C'est dire que si l'adhésion à un

système de valeurs d'une « structure préventive » ne va pas de soi, il est encore plus délicat, à leur avis, d'imposer une logique de « réseau éducatif », par le biais d'une intervention conjuguée des services et structures compétentes, à une jeunesse manquant de repères et donc de confiance en soi et aux autres. Certains éducateurs, en ont pris conscience. Aussi, ont-ils pu exprimer un certain désarroi face à la complexité des situations sociales des jeunes en avouant manquer d'« outillage pédagogique » pour à circonscrire avec exactitude la tâche à accomplir.

Cette première tentative de compréhension des prises de position demeure très globalisante. Certes, tout se passe comme s'il existait des modèles généraux spécifiques aux institutions, plus ou moins partagés par les agents employés par ces différents services et organismes investis autour des questions de jeunesse en difficulté, au sens large. Tout semble montrer, en effet, que si les agents de la gendarmerie ou de la maison d'arrêt, par exemple, partagent largement le même modèle cognitif, il n'en va pas de même avec les organisations de dépistage et de suivi, d'accompagnement social ou d'éducation spécialisée. La définition de la délinquance, son existence-même, ses causes et ses traitements sont un enjeu de luttes entre les institutions concernées dès lors qu'elles n'ont pas le même modèle d'appréhension de la situation. Ils sont également un enjeu de luttes internes aux différentes organisations dès lors qu'elles ne peuvent homogénéiser les représentations des agents qu'elles emploient. Cette analyse conduit donc à s'interroger sur les effets des logiques de positions personnelles des agents.

POUR UNE TENTATIVE DE REPÉRAGE DES CONDITIONS DE PRODUCTION DES DISCOURS DES AGENTS

Les discours de ces agents apparaissent non seulement comme une réponse « institutionnalisée » mais aussi comme dépendantes de leurs trajectoires sociales. Les différentes opinions qui s'expriment ici sont en effet liées soit à la catégorie socio-professionnelle,

soit au niveau de leur revenu ou encore au niveau d'études. Une seconde analyse factorielle des correspondances a permis de rendre compte d'un éclatement de cet échantillon en quatre groupes d'agents en fonction des corrélations apparaissant entre leurs discours et leurs caractéristiques sociales.

De façon générale, on observe **une opposition entre une perspective médicaliste-humaniste et une perspective préventive de gestion d'une « jeunesse délinquante »**. L'une recherche une certaine qualité des relations interpersonnelles entre agents et jeunes. La seconde s'oriente plutôt vers une certaine « efficacité » des agents. Appréhendée en fonction du degré de protection sociale qu'elle peut conférer aux jeunes.

Un second facteur oppose fortement les individualistes pragmatiques aux paternalistes du point de vue des pratiques. Les premiers apparaissent relativement « proches » du jeune lui-même, les seconds développent un discours plus « global » sur l'éducation de ces jeunes, au sens large.

Nous étudierons ces deux premières dimensions afin de percevoir ce que recouvrent ces déclarations, soit quel sens elles peuvent attribuer au travail de gestion de « la jeunesse délinquante ».

Un premier groupe d'agents réunissant éducateurs de clubs de prévention, infirmières et psychologues, partage une perspective « **médicaliste-humaniste** » dans leurs actions. Toutefois, des nuances de sens se dessinent et montrent que sous l'apparente unité des représentations se cachent des profils différents d'agents. En effet, les infirmières sont seules à affirmer s'investir directement suivant un mode de prise en charge fondé sur une considération de l'état de « santé » des jeunes. Les psychologues et éducateurs, de leur côté, disent être à la croisée des chemins entre le champ médical large et le champ de l'éducation « spécialisée ». Cela se traduit par un rôle d'accompagnement du jeune dans ses démarches et projets de vie. Effectivement, il est souvent fait allusion à une fonction d'« assistance », d'« orien-

tation » de nature psycho-éducative notamment. Cette « aide » doit être la plus personnalisée possible pour orienter, dans des conditions jugées favorables, les projets et les conduites des jeunes. On comprend alors que les principes d'émission de ces discours tiennent moins à l'inscription de ces agents dans leurs institutions respectives qu'à leur sentiment d'appartenance à un champ socio-médical large qui conditionnerait l'orientation de leurs pratiques. Cet éclatement des discours n'est pas sans effets sur des prises de positions différentes concernant les causes majeures de la délinquance. On peut même affirmer que les facteurs cités n'homogénéisent qu'assez peu ces agents. Tout d'abord, psychologues et éducateurs, pourtant unifiés dans leurs discours sur leurs modes d'appréhension de ces jeunes, se séparent sur les causes. S'ils s'accordent effectivement à percevoir un rejet systématique de l'école et des enseignants par les jeunes, ce facteur n'occupe qu'une place mineure à leurs yeux. Les divergences s'observent pour d'autres facteurs apparus plus préoccupants. Les éducateurs mettent l'accent sur les « facteurs psychologiques ». Il est effectivement abondamment fait allusion à une « absence de repères », à des « carences éducatives et affectives » ou encore à des « troubles de la communication » dont peuvent souffrir ces jeunes. Cette perspective, axée pourtant sur une appréhension de l'individu face à la société, est curieusement écartée par les psychologues qui ressentent davantage les effets d'influence des médias sur les consciences de ces jeunes dont les comportements en seraient une conséquence visible. Si le sens conféré au discours par les psychologues est différent de celui des éducateurs, il n'en reste pas moins qu'il se nourrit davantage d'aspects psychopathologiques (troubles de la personnalité, processus d'imitation, effets cathartiques des images télévisuelles, etc.) que psychosociologiques. Ainsi, on s'intéresse à l'individu mais sous un angle différent. Ces divergences de sensibilité « psy » renvoient, au vu de nos résultats, à des cursus ou à des profils de formation eux-mêmes différents. Les uns ayant une formation purement universitaire, souvent linéaire et longue (psychologues), les autres ayant plutôt une « formation maison » au

sein d'une école spécialisée, d'une durée assez courte et parfois mixte, c'est-à-dire, couplée d'études universitaires de premier, de second et plus rarement de troisième cycle (éducateurs). C'est dire que l'étude des choix de facteurs renvoie ici à des variables socio-culturelles renseignant sur les profils de ces agents en fonction de leur niveau et surtout de leur type de formation.

Les infirmières, quant à elles, ont surtout été sensibilisées aux différents problèmes d'ordre culturel pouvant affecter ces jeunes. Les difficultés vécues par les jeunes sont appréhendées comme un véritable handicap d'intégration sociale. Cette manière de voir repose sur la description d'expériences : ainsi lorsqu'une « rupture » se manifeste chez un jeune, celui-ci peut parfois recourir à une aide médicalisée, basée en premier lieu sur la communication interpersonnelle. Une relation de confiance s'établirait entre le jeune et le personnel soignant. Un dialogue s'installerait alors au cours duquel la plupart des difficultés existentielles du jeune sont révélées, brassées et parfois synthétisées par l'infirmier. Le soutien médical irait ainsi largement au-delà d'un rapport instrumental au jeune, il apparaît plutôt comme un dérivé d'aide morale et psychologique requise par le jeune. Mais, aux yeux des infirmières tous les jeunes ne participeraient pas uniformément de cette démarche : les filles bien plus que les garçons, les adolescentes d'origine étrangère bien plus que les autochtones, recourraient à cette pratique.

Il est particulièrement intéressant de constater qu'au delà des divergences, cette perspective médico-psychologique unifie des pratiques souvent différenciées. Au sein d'institutions différentes, parfois même concurrentielles, ces manières de se représenter les jeunes délinquants conduisent à des modes de gestion souvent très proches et à des contacts fréquents entre personnel médical, psychologues et éducateurs. Si la nature de leurs formations et les divers champs d'application de leurs pratiques sont disjoints, il n'en reste pas moins qu'ils affirment la même prépondérance de la psychologie sur les autres secteurs de l'enfance en difficulté. Le vocabulaire usité par les différents agents apparaît,

en effet, nivelé autour de notions relevant de l'univers de la psychologie de l'enfant. Ainsi, on emploie indistinctement, à différents moments, des concepts empruntés à la psychologie : « personnalité », « carences », « troubles mentaux », « conscience, inconscient », « intelligence » (en référence à des tests), « crise », etc.

Un deuxième groupe d'agents, relativement hétérogène lui aussi, partage cette perspective humaniste tout en privilégiant une dimension **éducative et paternaliste** du rapport à l'autre. Il s'agit surtout d'éducateurs de foyers, de moniteurs-éducateurs, de conseillers en économie sociale et familiale, secondairement de psychologues.

Sur le terrain, ils se soucient communément de la « formation générale » de ces jeunes, avec l'idée partagée d'un « soutien éducatif et scolaire » à leur dispenser. Par ailleurs, on souhaite inculquer des « manières de se tenir et de se présenter au monde ». Nous sommes dans le cas de figure d'une « éducation spécialisée » affirmée comme substitutive d'une éducation parentale lacunaire dans ses principes et sa réalisation. Tout se passe comme s'il s'établissait un rapport de concurrence entre éducateurs naturels (les parents) et médiateurs institutionnels (les éducateurs), ces derniers revendiquant la primauté, et surtout, un droit exclusif, de par leur « professionnalisme », d'éduquer dès lors que se manifeste un trouble quelconque à l'ordre public causé par ces jeunes. Les cellules familiales, souvent touchées par la précarité induite par un chômage galopant, sont, à leurs yeux, d'autant plus sensibles aux mesures éducatives (placement de leurs enfants surtout) que les valeurs qu'elles transmettent apparaissent comme remises en question par une société qui, au nom d'un idéal de fonctionnalité, leur soustrait ainsi leurs derniers espoirs de fierté et de promotion sociale par procuration. De ces conflits, naissent pour le jeune, disent ces agents, des zones de déconnexion mentale avec l'idée-même d'éducation. Cette dernière apparaît, en effet, de plus en plus floue, voire instable, et même remise en cause par les différents agents investis autour d'une mission pédagogique. Ainsi les éducateurs de foyers se décrivent-ils

comme cherchant d'abord à « pénétrer » dans les divers univers familiaux fortement carencés d'un point de vue éducatif et affectif, puis à servir de « modèle éducatif » pour les jeunes. On souhaite ainsi faciliter l'« intégration sociale » de jeunes dont on pense que « le milieu dont ils viennent est défectueux ». Les différentes étapes de ce processus éducatif sont longues, complexes et échappent bien souvent aux familles qui se retrouvent ainsi dépossédées de l'éducation de leurs enfants.

L'orientation pédagogique de ces agents, si elle se targue d'une légitimité psychologique, n'en relève pas moins d'un habitus professionnel propre au domaine de l'éducation spécialisée. En effet, il s'agit, pour exemple, plutôt d'« ajuster » les comportements des jeunes ainsi produits, tant aux logiques de leurs quartiers qu'à celles de la société globale, que de « traiter » en profondeur des difficultés personnelles pour retrouver une certaine « santé mentale ». Dans cette perspective, les agents se préoccupent de « formation », d'« orientation » et d'« information », mais davantage selon une logique d'« aide à la réinsertion » familiale, scolaire et sociale que pour « éduquer autrement », comme c'était le cas pour le premier groupe. Il convient, par là, de « coller » aux valeurs socialement admises même si l'on espère parallèlement individualiser les « traitements ».

Pourtant, si les pratiques de ces différentes catégories d'agents sont calquées sur un système commun de fonctionnement, les représentations sur les causes de la délinquance ne sont pas unifiées. Deux grandes causes apparaissent. D'une part, l'intentionnalité. Le jeune chercherait ainsi à se confronter aux notions-mêmes de règle, de loi ou d'autorité. Cette démarche témoignerait d'une remise en question non dissimulée de l'autorité paternelle. Le père souvent « absent » de leur éducation, la mère n'ayant pas toujours la légitimité reconnue de cette tâche, il en résulterait une attitude hostile à tout rapport à une quelconque autorité. C'est à ce type de raisonnement que se réfèrent les éducateurs de foyers. On parle de « réparation sociale » des difficultés vécues et des fractu-

res éducatives subies par le jeune. Dès lors, ces éducateurs agissent comme des référents à la fois à la loi et à l'éducation : il s'agit de faire prendre conscience de la responsabilité pénale. D'autre part, il est fait allusion à la pauvreté économique des familles. Les conseillers en économie familiale et sociale, de par leur formation et fonction, pensent le plus largement aux effets d'influence de ce facteur sur le passage à l'acte de ces jeunes. C'est pourquoi, ils souhaitent « assainir la situation » de ces jeunes par une assistance sous forme d'aide, ou même, de contrôle plus ou moins systématisé de la gestion des budgets de leurs familles.

Un troisième groupe comprend des assistantes sociales, des enseignants et des éducateurs techniques. Ces agents répondent davantage et uniformément à des **normes institutionnelles** tout en développant un discours éducatif et paternaliste vis-à-vis de ces jeunes. Toutefois, cette stratégie globale d'appréhension du jeune n'empêche pas des divergences. Du point de vue des causes, on pense généralement aux dimensions environnementales, au sens large (familles, pairs, institutions, etc.). Là encore, tous les agents ne s'orientent pas vers une cause unique. Ces différents facteurs renvoient par ailleurs à des divergences dans le « traitement » des comportements et des personnalités de ces jeunes. Ainsi, si les causes essentielles sont : l'influence de l'environnement « large » ainsi que l'histoire familiale du jeune, elles ne sont ni également réparties, ni comprises de la même manière entre ces catégories d'agents.

Les enseignants ont surtout opté pour l'environnement familial aussi bien restreint (parents) que large (grands-parents, oncles, tantes, cousins, etc.) en tant que cause essentielle de la délinquance juvénile. On pense aussi, dans une moindre mesure, que l'environnement « large » peut, d'une certaine façon, générer des comportements antisociaux chez ces jeunes. Parfois, les enseignants connaissent les parents, mais le plus fréquemment, ils en ont entendu parler, plus ou moins négativement. L'opinion semble ainsi davantage se fonder sur une rumeur

collective suffisamment prégnante pour se greffer sur les représentations de ces agents.

Les assistantes sociales, étant souvent aux prises avec les problématiques familiales bien plus qu'avec l'environnement « large » de ces jeunes, mettent davantage le doigt sur les histoires familiales et les difficultés existentielles. L'expérience de terrain de ces agents associée à la nature-même de leur formation, bien plus que leur niveau d'études, ont été des facteurs déterminants pour expliciter l'orientation de leurs représentations sur les causes.

Les éducateurs techniques, dont l'expérience repose sur l'observation et la compréhension des comportements, appréhendent différemment les problématiques familiales de ces jeunes, bien qu'ils aient, eux aussi, opté pour les histoires familiales comme causes essentielles de la délinquance juvénile. Ici également, la nature de la formation est plus déterminante que le niveau d'études pour rendre compte de ce choix de facteur.

Enfin, le **dernier groupe** est essentiellement représenté par des agents de police et de gendarmerie, des directeurs d'établissement, des chefs de service éducatif, des éducateurs de justice, des surveillants de prison, ainsi que par des inspecteurs administratifs départementaux de protection de l'enfance. Leurs pratiques apparaissent institutionnellement définies, c'est-à-dire, en respect des règles internes à l'institution. Ces agents ont une vision **pragmatique et individualiste** de ces pratiques. Ainsi, ils agissent en fonction de normes préétablies, en s'efforçant d'être le plus « opérationnel » possible, tout en espérant s'en affranchir un peu afin de « personnaliser », tant faire se peut, leur travail. Par ailleurs, ils ne participent guère d'une logique psychologique de gestion des comportements et situations sociales de ces jeunes. Il apparaît tout d'abord que la plupart visent l'« encadrement », les « décisions », la « coordination des membres », ce qui traduit un positionnement dominant de ces agents dans l'échelle sociale. Ce discours global est à teneur socio-organisationnel et réside dans un certain pragmatisme des rapports entretenus avec les

jeunes. On vise, en effet, une « efficacité maximale » des investissements financiers et des moyens humains, c'est-à-dire, des « instruments » favorables à une solide « gestion » de ces jeunes.

Ici aussi, bien que l'on développe son discours autour d'une logique commune de gestion de cette jeunesse, on ne pense pas aux mêmes causes en fonction des différentes catégories d'agents. Les directeurs d'établissement pensent que ce sont essentiellement les carences affectives et éducatives dont sont victimes les jeunes qui les amènent à délinquer. Il peut donc s'opérer une distance entre un discours matérialiste affecté aux pratiques, fréquemment développé par ces agents, et ce qui relèverait d'un registre « humaniste » dont le facteur ici évoqué en est le témoin. De façon moins accentuée, le chômage des parents fait également partie des préoccupations majeures de ces agents, notamment pour les inspecteurs administratifs, qui y voient là un facteur de « déstructuration sociale » et d'« éclatement de la structure familiale » dont peuvent souffrir les ménages concernés. L'un des agents a affirmé que : « la fracture sociale commence déjà par là... c'est un engrenage... ». La police n'a pas le même point de vue que la gendarmerie à ce sujet. Les premiers ont un discours plus sociologisant (histoire familiale trouble ou perturbée, rapports conjugaux violents, problèmes de quartier sont les facteurs dominants retenus pour ces agents) que les seconds qui y voient, par le biais du délit, la conséquence d'un trouble personnel du jeune (manque de repères, éducation et affection peu propices à son épanouissement, troubles de la personnalité, etc.).

Dans ce groupe, le niveau d'études, au moins autant que la nature de la formation, influe sur les discours concernant les causes de la délinquance. On soulignera à cet effet, l'hétérogénéité de ces niveaux. Les niveaux de diplôme des agents « répressifs » (police, gendarmerie) sont le plus souvent inférieur au baccalauréat. Si l'on trouve de nombreux CAP/BEP parmi eux, les inspecteurs administratifs ont un niveau au moins égal au BAC+2. Chez les directeurs, on observe parfois des niveaux allant jusqu'au doctorat,

mais le plus souvent, il s'agit de BAC+4 ou BAC+5. En effet, on constate que, plus le niveau d'études est faible, plus le discours est posé de façon directe et immédiate à l'enquêteur. Inversement, les niveaux les plus élevés utilisent de nombreux artifices de langage pour étayer leur point de vue.

Ainsi l'hétérogénéité des pratiques et le capital culturel de ces agents ne sont pas sans effets sur la variété des approches retenues pour expliquer la délinquance. Les « choix » de facteurs sembleraient à leur tour rejoindre certaines stratégies éducatives ou répressives des agents. Ce qui ne signifie pas pour autant que pratiques et représentations sociales soient nécessairement liées deux à deux. Simplement, leurs combinaisons permettent de faire ressortir des profils de réponses qui correspondent à des modes d'approche différents de la réalité sociale. Deux grandes catégories de représentations d'une « gestion » de cette jeunesse délinquante dominant. D'un côté, une perspective « médicaliste-humaniste », de l'autre, une perspective « répressive-matérialiste ». Cependant, des nuances en fonction du degré d'implication des différents agents s'observent. Globalement, les éducateurs de foyers développent un discours relatif à leurs pratiques et à leurs représentations des causes proche de celui des psychologues, psychiatres et infirmiers. Les éducateurs de club, de leur côté, semblent plus en affinité avec la dimension répressive qu'avec la dimension médicaliste, entretenant davantage de rapports directs avec la police que ce n'est le cas pour les éducateurs de foyers. Ces derniers sont davantage impliqués dans une démarche éducative et pédagogique propre aux principes de fonctionnement de leur établissement qui, par ailleurs, mais pas forcément, peut

être imprégné de répression. Les éducateurs de justice rejoignent plus volontiers policiers et gendarmes pour l'« approche » de cette population jeune, bien qu'étant davantage en accord avec la police qu'avec la gendarmerie à ce sujet. Les assistantes sociales oscillent entre les deux pôles (médical/répressif), leur profession étant effectivement à mi-chemin entre l'éducation, la morale, la gestion socio-économique et la décision judiciaire. A ces modes de gestion est aussi associée une réflexion sur les causes de la délinquance parmi lesquelles on notera : la pauvreté économique des familles (conseillers en ESF), l'histoire familiale du jeune (assistantes sociales et enseignants), les carences affectives et éducatives des familles (directeurs d'établissement, chefs de service éducatif), le chômage (inspecteurs administratifs), l'environnement « large » (éducateurs techniques), l'intentionnalité du jeune, le tout — tout de suite, (psychologues), les problèmes d'ordre culturel (infirmiers), psychologiques (gendarmes), entre autres. Ces liaisons entre la profession de l'agent et les facteurs choisis semblent, au regard des résultats, bien marqués. Ces profils de réponses correspondent à des profils d'agents que certaines caractéristiques individuelles, notamment la nature et le niveau de formation, contribuent à expliciter. Caractériser la « jeunesse délinquante » demeure un problème pour les différents groupes d'agents concernés. Loin de s'accorder sur la définition, les causes, les modes de traitements, les agents s'opposent le plus souvent entre eux. Les vieilles stigmatisations n'apparaissent plus guère dans les schèmes cognitifs professionnels. Tout semble montrer qu'elles ont été déplacées et sublimées dans les jugements psychologisants ou sociologisants qui structurent le débat des professionnels.

Bibliographie

- Aubusson de Cavarlay, B. ; Lascoumes, P. ; Robert, Ph. ; Zauberman, R. : *Le pénal en première ligne ou en dernier ressort*, Paris, CESDIP, 1984.
- Bailleau, F. : *Les jeunes face à la justice pénale*, Paris, Syros, 1996.
- Bailleau, F. ; Castel, R. ; Joubert, M. : « La réduction des risques, peau de chagrin des politiques sociales ? » in *Le Journal du sida*, n° 73, mai 1995.
- Boukobza, E. : « Éléments de réflexion et d'analyse pour une construction sociale d'un champ de repérage et de gestion des jeunes délinquantes », *Thèse*, Strasbourg, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1996.
- Bourdieu *et al* : *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- Drouard, H. ; Legros, M. ; Pascal, H. : *Sociologie et intervention sociale*, Paris, Centurion, 1991.
- Dubet, F. ; Lapeyronnie, D. : *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.
- Durkheim, E. : *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, 1922.
- Gazeau, J.F. ; Peyre, V. : « Vingt-cinq ans d'incarcération des mineurs en France », in la revue *Adolescence*, n° 8, 1990.
- Ion, J. : *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Privat, 1990.
- Laks, B. : « Langage et pratiques sociales », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 46, 1983.
- Lefaucheur, N. : « Sur la scène de l'anormalité familiale », in *Les recompositions familiales d'aujourd'hui*, Paris, Nathan, 1994.
- Montlibert, Ch. de : *Le contrôle de la vie privée*, Fribourg, Delval, 1988.
- Tachon, M. : « Travail social et gestion des problèmes sociaux », in *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, Ed. Ouvrières, 1985.
- Vaillant, M. : « Droit à l'adolescence, droit à la clémence, droit à la responsabilité », in *Le non-droit des jeunes*, Paris, Syros, 1995.
- Walgrave, L. : *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale*, Genève, Méridiens Klincksieck, 1992.